



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER D'ÉQUILIBRE

Cité des Aubépines, 5
7330 Saint-Ghislain
Téléphone : 065/61.19.00
Télécopieur : 065/61.19.18
Mail : info@logis-sg.be
Site Web: www.logis-sg.be

Cité des Aubépines, 5 - 7330 Saint-Ghislain
Téléphone : 065/61.19.00 -Téléfax : 065/61.19.18
Mail : info@logis-sg.be
Site : www.logis-sg.be

Nos permanences :

Sur rendez-vous uniquement
Par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00.
(Menu 2, tapez 1)

Responsable du service locatif :

Elodie LETE - elodie.lete@logis-sg.be

Agent traitant :

Cynthia DECAMPS - candidats@logis-sg.be

N° d'inscription :

Demande de logement à loyer d'équilibre

Les logements à loyer d'équilibre sont situés à la 2^{ème} rue à Saint-Ghislain (maisons 2 chambres), à la 11^{ème} rue à Saint-Ghislain (appartements 1 chambre pmr, 1 chambre et 2 chambres) ainsi qu'à la rue Emile Lété à Sirault (maisons 3 chambres).

Volet A (à remplir par le demandeur)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

CANDIDAT		CONJOINT OU COHABITANT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	masculin - féminin	Sexe :	masculin - féminin
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
Etat civil (1) :		Etat civil (1) :	
Nationalité (2) :		Nationalité (2) :	
Registre national (*) :		Registre national (*) :	
Profession (3) :		Profession (3) :	
Handicapé :	oui - non	Handicapé :	oui - non
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
<u>Adresse</u> Rue : N° : Localité :		<u>Adresse</u> Rue : N° : Localité :	
Code Postal : Pays :		Code Postal : Pays :	

AUTRES MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
1				Enfant à charge			
	Profession (3)		M- F	Enfant en hébergement			Oui- non
				Ascendant		Date de domiciliation :	
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
2				Enfant à charge			
	Profession (3)		M F	Enfant en hébergement			Oui- non
				Ascendant		Date de domiciliation :	
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
3				Enfant à charge			
	Profession (3)		M F	Enfant en hébergement			Oui- non
				Ascendant		Date de domiciliation :	
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
4 Profession (3)			M F	Enfant à charge		Date de domiciliation :	Oui- non
				Enfant en hébergement			
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
5 Profession (3)			M F	Enfant à charge		Date de domiciliation	Oui- non
				Enfant en hébergement			
				Ascendant			
				Autre			

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° national (*)	Commune du domicile	Handicapé
6 Profession (3)			M F	Enfant à charge		Date de domiciliation :	Oui- non
				Enfant en hébergement			
				Ascendant			
				Autre			
Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année)/.....						

(*) Le numéro de registre national est un élément indispensable de la candidature à un logement.

Choix concernant le logement

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous proposera un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

Choix concernant le logement

<input type="checkbox"/> Maison ou appartement ou studio	
<input type="checkbox"/> Uniquement une maison	<input type="checkbox"/> Avec jardin
<input type="checkbox"/> Uniquement un appartement	<input type="checkbox"/> Avec garage
<input type="checkbox"/> Uniquement un studio	

Choix concernant le logement au regard du handicap

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- D'un aménagement pour personnes à mobilité réduite : oui – non
- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : oui – non

Si oui, précisez lequel :

.....
.....
.....

A remplir par la société de logement qui reçoit la demande de mutation

B.1. DATES (4)					
De dépôt	D'admission	De radiation	De refus	De confirmation	D'attribution
.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...	.../.../...

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIRE PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)				
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
LE LOGEMENT DOIT ETRE ADAPTE (6)			OUI	NON

B.3. CONDITIONS D'ADMISSION			
Ressources			
Ménages	A revenus modestes	En état de précarité	A revenus moyens

Documents à joindre lors de l'introduction de la demande

Documents obligatoires :

Preuve des revenus imposables actuels pour l'ensemble des membres majeurs du ménage

- *copie fiche de salaire* ;
- *taux journalier chômage* ;
- *taux journalier mutuelle* ;
- *attestation CPAS* ;
- *talons de pension des 3 derniers mois + montant du pécule de vacances*.
- *déclaration sur l'honneur de ne percevoir aucun revenu (voir annexe 1)*

Conditions d'octroi

- ✚ Le candidat locataire ainsi que les membres de son ménage ne peuvent détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit, sauf s'il s'agit :
 - d'un logement améliorable ou inhabitable
 - d'un logement confié à la gestion à un opération immobilier¹ ;
 - dans des cas spécifiques déterminés par le Gouvernement ;
- ✚ Les ressources du ménage, diminuées du montant du loyer sont supérieures ou égales à quatre-vingts pour cent du revenu d'intégration sociale :
 - a) au taux isolé si le ménage du candidat est composé d'une seule personne ;
 - b) au taux chef de ménage si le ménage du candidat est composé d'une personne seule ou d'un couple avec au moins un enfant mineur célibataire à charge, augmenté d'un taux cohabitant par personne majeure supplémentaire ;
 - c) au taux cohabitant multiplié par le nombre de personnes majeures si le ménage compte plusieurs personnes sans aucun enfant mineur célibataire à charge ;
- ✚ Le logement doit être proportionné à la composition de ménage du candidat

Votre choix géographique

- Maisons 2 chambres situés à la 2^{ème} Rue à Saint-Ghislain
- Appartements 1 chambre pmr, 1 chambre et 2 chambres situés à la 11^{ème} Rue à Saint-Ghislain
- Maisons 3 chambres situés à la Rue Emile Lété à Sirault

¹ Par opérateur immobilier, on entend : un pouvoir local, une régie autonome, la Société wallonne du logement, une société de logement de service public, le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, une agence immobilière sociale ou une association de promotion du logement, la Société wallonne du Crédit social.

Protection des données

Ainsi qu'il est prévu par le règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE) et la loi du 30 juillet 2018 par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.

C'est en vertu du d'une obligation légale, fondée sur l'Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007, organisant la location des logements gérés par les sociétés de logement de service public, que nous traitons vos données et les communiquons aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix. Vos données sont conservées pendant la durée de votre candidature et durant 2 ans à l'issue de la radiation de celle-ci, et en cas de contrat de bail, durant la durée de celui-ci et durant 5 ans à l'issue du terme de cette convention.

Les données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- Identité,
- Adresse,
- Revenus,
- Profession,
- Statut octroyant des points de priorité,
- Situation familiale,
- Etc.

Le Logis Saint-Ghislainois est responsable du traitement de vos données à caractère personnel et le délégué à la protection des données est joignable par mail à l'adresse suivante : dpo@logis-sg.be.

Vous disposez du droit d'accès, du droit à l'effacement, de rectification, de limitation du traitement de vos données, du droit d'opposition, du droit à la portabilité des données. Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès du Logis Saint-Ghislainois, vous pouvez introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>).

Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes

Les voies de recours

Si vous estimez que la décision de la société de logement n'est pas justifiée, vous devez adresser une réclamation à votre société de logement par lettre recommandée et cela dans les 30 jours de la réception de la décision qui vous est défavorable.

La société de logement a alors 30 jours pour examiner votre réclamation. Si vous n'avez pas de réponse de sa part dans ce délai, vous devez considérer que la société de logement n'accepte pas votre réclamation.

Si la société de logement a répondu de manière négative à votre lettre de réclamation, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, à la Chambre de recours, **dans les 30 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision défavorable**.

Si la société de logement ne vous a pas répondu dans les 30 jours de l'introduction de votre lettre de réclamation auprès d'elle, alors seulement, vous pouvez introduire un recours, par lettre recommandée, **dans les 60 jours qui suivent la date du cachet postal qui figure sur le courrier vous communiquant la décision initiale de la société ou de la publication aux valves de la décision initiale de la société**.

Le recours doit être adressé à :

Chambre de recours
Société wallonne du Logement
Rue de l'Ecluse, 21
6000 CHARLEROI

En y joignant une copie de votre réclamation adressée à votre société de logement.

Si vous n'avez pas introduit cette première réclamation auprès de votre société de logement dans le délai légal, la Chambre de recours ne pourra pas examiner votre dossier.

Signature(s)

Fait à....., le..... 2025

Signature(s) obligatoire(s) du/des candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social.



Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. N'oubliez pas de le signer.

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :

.....

DEMANDEUR (nom + prénom)

(voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) (nom + prénom)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM PRENOM DATE DE NAISSANCE

.....

.....

.....

Domicile : (rue – numéro – bte)

(code postal) (commune)

Identité du demandeur :

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1BIEN 2

Commune – pays :

Rue ou lieu-dit :

Désignation cadastrale :

Nature du bien (2) :

Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des(4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation : situation et nature du bien : prix obtenu ou valeur estimée :

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

(1) Mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) Maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) Pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété

(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

(5) Mentionner “NEANT” si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Déclaration sur l'honneur – Revenus

ATTENTION : à ne compléter que dans le cas où la personne concernée ne perçoit aucun type de revenu.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne percevoir aucun type de revenu et m'engage à prévenir la société de logements de tout changement dans ma situation financière.

Fait à, le

Signature